

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

4 juin 2014

**La Coalition globale appelle Haïti à ratifier sans délai le Statut de Rome de la CPI**

La société civile encourage Haïti à adopter une position ferme dans la lutte contre l'impunité

**New York / Lima, Pérou**—La République d'Haïti doit prendre les mesures nécessaires à la ratification prochaine du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) par Haïti, a déclaré la Coalition pour la CPI aujourd'hui.

Dans une lettre en date du 3 juin au Président d'Haïti, la Coalition a rappelé les récentes conclusions de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, qui a soumis son rapport durant la 25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme. Dans son rapport, l'Expert indépendant, M. Gustavo Gallón a souligné que la faiblesse de l'état de droit et la nécessité de faire face aux violations passées et à l'impunité demeurent les enjeux principaux ayant contribué aux violations des droits humains en Haïti. À cet effet, la Coalition a évoqué de récentes décisions judiciaires encourageantes, indiquant la volonté haïtienne de se pencher sur la question de l'impunité.

La nécessité pour Haïti de se pencher sur les violations passées des droits humains survient à un moment crucial où la communauté internationale doit prendre position contre l'impunité.

« En adhérant à la Cour, Haïti enverrait définitivement un message clair et sans équivoque en ce sens, » selon Michelle Reyes Milk, la coordonatrice régionale pour les Amériques de la Coalition. « La ratification du Statut de Rome représente également une opportunité de renforcement des systèmes judiciaires nationaux, puisque, selon le principe de complémentarité, le Statut de Rome reconnaît la compétence principale des États à enquêter et poursuivre les auteurs présumés de crimes internationaux inclus dans le Statut de Rome. »

Dans sa lettre, la Coalition s'est également penchée sur le rôle central de l'ancien Premier ministre de Trinité-et-Tobago, S.E. M. Arthur Robinson dans la création de la Cour, suite à son décès le mois dernier. Grâce à son combat constant, M. Robinson a assuré le support des pays des Caraïbes à la CPI dès ses débuts.

« Les pays des Caraïbes ont rendu hommage à l'héritage laissé par S.E. Robinson au cours des deux dernières décennies par leur soutien massif au système du Statut de Rome. Nous sommes convaincus que chaque pays des Caraïbes, incluant Haïti, les Bahamas, et la Jamaïque, seront parties à la Cour dans un avenir prochain, » a indiqué Jelena Pia-Comella, directrice des programmes à la Coalition pour la CPI. « La ratification du Statut de Rome par Haïti va non seulement réaffirmer son engagement face à la justice internationale, mais va aussi constituer une étape cruciale dans le processus de stabilisation du pays, contribuant par là au rétablissement d'une société fondée sur l'état de droit. »

Une ratification par Haïti le 1<sup>er</sup> octobre lui permettrait de participer en tant qu'État partie à la prochaine Assemblée des États Parties, qui aura lieu à New York du 8 au 17 décembre. Cela lui permettrait également de voter lors de l'élection de six nouveaux juges de la CPI.

**CONTACTS****À New York:**

Mme Jelena Pia-Comella  
Directrice des programmes  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 (646) 465-8524  
[pia@coalitionfortheicc.org](mailto:pia@coalitionfortheicc.org)

M. Dan Verderosa  
Consultant en communications  
Coalition pour la CPI  
Tel: + 1 646 465 8524  
[verderosa@coalitionfortheicc.org](mailto:verderosa@coalitionfortheicc.org)

**À Lima:**

Ms. Michelle Reyes Milk  
Coordonatrice régionale pour les  
Amériques  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 (646) 360-5082  
[reyes@coalitionfortheicc.org](mailto:reyes@coalitionfortheicc.org)



**MISE EN CONTEXTE:** La CPI est la première Cour internationale permanente ayant la compétence de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide. Le principe de complémentarité, selon lequel la Cour intervient uniquement si les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la capacité ou la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, est central au mandat de la Cour.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, consultez le: [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org).